

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 FEVRIER 2023

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, SOUCHA Lydia, et Mrs THERY Jean-Bernard, PEREIRA Stéphane, COQUERET Didier, JEANNIN Vincent, SAILLARD Fabien, VIENNET Julien, VIENNET Simon

Excusée : Mme LEFORT Dominique

Absent :

Convocation du 17/02/2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes-rendus du 9 décembre 2022
- Projet aires de jeux - avancement
- Prévisions budgets 2023
- Forêt - proposition acquisition parcelle
- Urbanisme - clos neuf
- Subventions aux associations 2023 + participation voyages scolaires
- Affaires diverses

1 - Approbation compte-rendu réunion du 9 décembre 2022

Aucune observation, le compte-rendu du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2 - Projet aires de jeux - avancement

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aires de jeux a fait l'objet de plusieurs demandes de subventions et notamment à la CAF. Les membres de la commission « espaces de jeux » présentent le travail réalisé par les enfants/ados du village qui ont défendu le projet à la CAF mercredi 15 février, afin d'obtenir un financement.

Monsieur le Maire donne la parole aux enfants présents pour qu'ils expriment leurs ressentis et leurs motivations pour ce projet.

Les membres du Conseil municipal remercient les jeunes pour leur investissement dans ce projet et réfléchissent à la suite à donner.

Certains membres du conseil émettent toutefois des réserves sur la nécessité de réaliser de telles dépenses. Monsieur le Maire rappelle que le projet est subventionné à hauteur de 80 %, hors CAF.

3 - Prévisions budgets 2023

Monsieur le Maire présente les résultats budgétaires de l'exercice 2022.

Il expose les projets d'investissement pour 2023 : réfection de la fontaine ; espaces de jeux ; parking restaurant, notamment la barrière du ponton ; éclairage de l'Eglise par LED ; déplacement de l'arrêt de bus ; chaussidou.

Une réflexion peut être menée sur une éventuelle production d'électricité photovoltaïque : projet présenté lors d'une prochaine réunion.

4 - Forêt - proposition acquisition parcelle

La commune a reçu une proposition d'acquisition de parcelle boisée aux chaumelles (parcelle C62) : cette parcelle n'étant pas mitoyenne d'une propriété communale, le Conseil municipal décide de ne pas acheter cette parcelle.

5 - Projet de terrain rue du Clos Neuf

Monsieur le Maire expose le projet communal situé sur les parcelles de la commune et des indivisions Saillard et Laresche. Le promoteur Haut Doubs Créer Bâtir est intéressé pour réaliser un projet sur l'ensemble de ce terrain. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à continuer les démarches pour le montage de ce projet.

Un Certificat d'urbanisme a été déposé par Monsieur Nicolas SALVI sur les terrains du clos neuf appartenant aux conjoints LEFORT : les services concernés ont été consultés (Enedis, Assainissement, Eau) : Selon la DDT, la construction de 4 maisons est envisageable sur ce terrain mais le Conseil, refuse de prendre en charge, l'extension du réseau d'électricité nécessaire pour le raccordement (32 mètres). Sur la base de l'article L332-15 du code de l'urbanisme tous les raccordements et extensions nécessaires seront à la charge du pétitionnaire.

D'autre part, dans le cadre d'un règlement de lotissement (lotissement privé), le Conseil imposera deux places de stationnement par logement.

6 - Subventions aux associations

Le Conseil vote les mêmes montants qu'en 2022 soit 80 € à l'Adapei, le Club du 3^{ème} Age, 70 € à Pour un p'tit plus et Vivre Ensemble, 50 € à l'Association Donneurs de sang, l'Association des Paralysés de France, la Banque Alimentaire, La ligue contre le cancer, Vaincre la mucoviscidose, Au p'tit panier, Les restos du cœur et le Souvenir Français, 40 € au comice agricole de Pontarlier et 30 € à la Prévention routière

+ 50 € à Semons l'espoir et 100 € à l'ADMR

Pour un montant total de 920 €

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2003, la commune de Malpas attribue 30 € par élève durant toute sa scolarité, pour les voyages scolaires. La commune a reçu récemment une demande du collège Ste Jeanne Antide de Labergement-Ste-Marie : le Conseil décide d'attribuer 50 € par élève.

11 - Affaires diverses

- Monsieur le Maire évoque les différents travaux effectués sur les routes et chemin de la commune. Il prévoit de réaliser un suivi des travaux des voiries et chemins communaux.

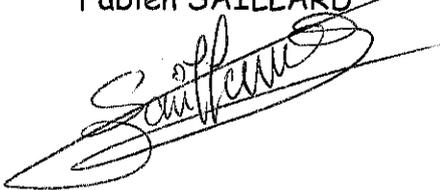
-Projet extension de l'école : point sur l'avancement (appel d'offres en cours). Il expose également le projet de transfert éventuel de la compétence Ecole à la communauté de communes.

- La bibliothèque de Malpas n'étant plus en activité depuis plusieurs années, la commune a proposé des livres à la bibliothèque de Oye et Pallet. Les livres restant seront proposés aux habitants le samedi 29 avril. Le reste sera vendu à la brocante.

Séance levée à 23 h.

Malpas, le 27 février 2023

Le secrétaire de séance
Fabien SAILLARD



Le Maire,
Jean-Bernard THERY

